

Date de mise à jour : 7 Mai 2018

Les Conditions Générales d'Utilisation sont conclues entre :

Prizle SAS, 8 rue du Pic Saint-Loup, 34160 BEAULIEU, au capital de 15 000€, immatriculée au R.C.S. MONTPELLIER 834 187 387, enregistré en qualité d'intermédiaire en financement participatif auprès de l'ORIAS sous le numéro 18002769.

Ci-après « Prizle » d'une part ;

Et l'organisme à but non lucratif souhaitant être affilié à Prizle, dont le siège social est situé en France,

Ci-après « l'Association » d'autre part ;

Ensemble dénommées « les Parties ».

Avertissement

Toute association ou organisme souhaitant être affilié à Prizle en vue de recevoir des dons est invitée à lire attentivement les présentes conditions générales d'utilisation (CGU).

En acceptant les CGU, vous reconnaissez avoir pris connaissance des présentes CGU à jour et vous vous engagez à les respecter.

Préambule

Prizle édite une plateforme de Cashback solidaire, permettant notamment aux associations et organismes à but non lucratif de présenter des appels de dons sur son site internet. La collecte de dons est rendue possible grâce à des achats en ligne de produits ou de services réalisés par les utilisateurs du site auprès de marchands partenaires.

Prizle s'attache à rester neutre en ce qui concerne les missions, les croyances ou les objectifs des associations et organismes qui souhaitent s'affilier, sous réserve que ces derniers soient à but non lucratif et partagent son engagement en faveur d'un monde d'opportunités égales pour tous et exempt de discrimination. Prizle ne travaille avec aucun groupe qui ne partage pas ses convictions.

L'Association souhaite étendre la collecte de dons auprès des partenaires de Prizle et élargir son audience.

A cet effet, les Parties se sont rapprochées en vue de régir leurs relations contractuelles conformément à ce qui suit.

1. Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet d'encadrer la fourniture des Services tels que décrits à l'article 5 des présentes. Les Services sont fournis à l'Association à titre gratuit.

2. Définition

- **Association** : désigne toute association ou organisme à but non lucratif affilié à Prizle et pouvant être bénéficiaire d'un Don.
- **Cashback** : désigne la remise accordée à l'utilisateur par le Marchand sur le prix d'achat du bien ou service acquis en ligne par l'utilisateur auprès du Marchand.

- **Contrat-cadre de services de paiement** : désigne le contrat conclu entre l'Association et l'Établissement, afin d'encadrer la collecte des dons sur un compte de paiement ouvert au nom de l'Association. Le Contrat-cadre de services de paiement est disponible en Annexe 2 des présentes.
- **CGU** : désignent les présentes conditions générales d'utilisation des Services Prizle.
- **Don** : désigne le don manuel accordé par l'Utilisateur à l'Association. Le montant du Don est constitué du montant du Cashback après déduction des Frais.
- **Données d'identification** : désignent l'adresse email et le mot de passe renseignés par l'Association et lui permettant d'accéder à son Espace personnel.
- **Espace personnel** : désigne l'environnement dédié de l'Association sur le Site, auquel elle se connecte au moyen de ses Données d'identification.
- **Frais** : désignent les frais de fourniture des Services facturés par Prizle à l'Utilisateur et venant en déduction du Cashback.
- **Marchand** : désigne toute place de marché ou tout professionnel vendeur de biens ou services, partenaire de Prizle.
- **Profil public ou Profil** : désigne l'ensemble des contenus publiés par l'Association, afin de décrire son activité et les projets ayant vocation à être financés par les Dons collectés. Le Profil public est visible de l'ensemble des Utilisateurs Prizle.
- **Établissement** : désigne la société LEMON WAY, SAS au capital de 867.169,89 €, de numéro de SIREN 500 486 915, domiciliée au 14 rue de la Beaune, 93100 Montreuil, en France, agréée le 24/12/2012 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation, 61 rue Taitbout 75009 Paris, en qualité d'Établissement de Paiement hybride, sous le numéro 16 568 J. L'Établissement a mandaté Prizle en qualité d'agent prestataire de services de paiement.
- **Représentant** : désigne le Président de l'Association ou toute autre personne physique habilitée par les statuts à la représenter.
- **Services** : désignent l'ensemble des services fournis par Prizle à l'Utilisateur conformément aux conditions générales d'utilisation conclues entre eux, ainsi que, à titre accessoire, les services fournis à l'Association conformément aux CGU et à leurs annexes.
- **Service client** : désigne le support dédié aux Associations, dont les coordonnées sont indiquées à l'article 16 des présentes.
- **Site** : désigne le site interne édité par Prizle, accessible au moyen d'un ordinateur ou d'un appareil mobile (tablette ou smartphone) disposant d'un accès à internet.
- **Utilisateur** : désigne toute personne physique inscrite sur le Site Prizle et pouvant faire bénéficier l'Association des Dons générés par ses achats auprès des Marchands partenaires.

3. Prérequis

Tout organisme souhaitant devenir une Association affiliée à Prizle doit être déclaré dans la Préfecture du département de son siège social en France en qualité d'association au sens de l'article 5 de la loi 1901.

Les comités d'actions politiques, campagnes politiques ou tout autre organisation n'étant pas légalement habilités à recevoir des dons de personnes sur internet, ne pourront souscrire aux Services Prizle.

Les organismes qui encouragent la violence, la haine, la discrimination, l'intolérance ou tout autre comportement allant en ce sens, ne seront pas admis par Prizle. Prizle se réserve le droit d'apprécier si un organisme correspond aux critères précités et, le cas échéant, de refuser son inscription sur le Site. Un tel refus n'ouvre aucun droit à indemnisation au profit de l'organisme concerné.

4. Inscription d'une Association

L'inscription d'une organisation sur le Site doit être réalisée par un Représentant légal, habilité à engager cette dernière.

Toute organisation souhaitant devenir Association affiliée à Prizle doit fournir les informations et documents suivants :

- Sa dénomination sociale ;
- L'adresse postale du siège social ;
- L'adresse email valide de l'organisation ainsi que l'adresse URL de son site internet ;
- L'adresse email du Représentant ;
- Un descriptif de l'objet de l'organisation et des causes pour lesquelles elle agit.
- Le logo de l'organisation.
- Son numéro d'immatriculation au Répertoire National des Associations (RNA)

Prizle pourra également demander les pièces justificatives suivantes :

- Un exemplaire des statuts, certifiés conformes par le Représentant ;
- Une copie du récépissé de déclaration d'association à la préfecture ;
- Un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale à l'issue de laquelle le Représentant a été désigné, si les pouvoirs du représentant ne sont pas prévus par les statuts ;
- Un document officiel d'identité en cours de validité du Représentant (le document doit comporter une photographie).

Prizle se réserve le droit de demander à l'Association toute information ou document complémentaire, notamment au regard du respect de ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

L'Association garantit que les informations communiquées lors de son inscription sont exactes, sincères et à jour.

L'Association est invitée à accepter les présentes CGU par un processus d'acceptation en ligne. Les présentes CGU sont téléchargeables sous format PDF en cliquant sur le lien disponible à la fin du présent document.

Le Représentant doit renseigner un mot de passe. Ce mot de passe ainsi que l'adresse email qu'il a communiqué constituent ses Données d'identification, lui permettant de se connecter à l'Espace personnel de l'Association sur le Site.

5. Description des Services

5.1. Présentation des Services

Prizle édite un Site internet permettant aux Associations affiliées de publier sur leur Profil public des appels aux Dons, en vue de financer leurs projets.

Prizle met à la disposition de l'Association un Profil lui permettant de publier du contenu visible des Utilisateurs, ainsi qu'un Espace personnel dont les fonctionnalités sont décrites ci-après.

Prizle permet de collecter les Cashbacks accordés par les Marchands à l'Utilisateur et de les transférer à l'Association à la demande d'un Utilisateur Prizle. A cet effet, Prizle agit en qualité d'agent prestataire de services de paiement mandaté par l'Établissement.

Prizle n'est en aucun cas responsable de l'audience et du volume de Dons attribués par les Utilisateurs Prizle. Il est possible que l'Association ne reçoive aucun Don, dans le cas où aucun Utilisateur ne l'a pas désigné en tant que bénéficiaire, ou lorsque les Utilisateurs l'ayant choisie ne réalisent aucun achat chez les Marchands partenaires.

5.2. Accès et fonctionnalités de l'Espace personnel

L'Espace personnel de l'Association est accessible au moyen des Données d'identification du Représentant. Ces Données sont strictement confidentielles. Le Représentant n'est pas autorisé à communiquer ses Données d'identification à un tiers.

L'Association peut désigner des personnes physiques autres que le Représentant habilitées à accéder à son Espace personnel. Prizle attribuera des Données d'identification propres à chaque personne habilitée.

L'Espace personnel permet notamment à l'Association :

- De gérer les contenus qu'elle publie sur son Profil public ;
- D'accéder au reporting sur les Dons collectés grâce aux Utilisateurs. L'Association recevra les informations suivantes : montant et date du Don collecté pour chaque achat réalisé par un Utilisateur ; identification du Marchand Partenaire sur le site duquel l'Utilisateur a réalisé l'achat.

L'Association est invitée à vérifier la cohérence du reporting réalisé par Prizle concernant les Dons collectés avec le montant des fonds reçus de Prizle. Si elle constate une erreur, l'Association peut contacter le Service client aux coordonnées indiquées à l'article 16 des présentes.

5.3. Gestion du Profil public de l'Association

L'activité d'intermédiation en financement participatif est définie à l'article L. 548-1 du Code monétaire et financier ; elle repose sur un mandat donné par l'Association à Prizle qui l'accepte, pour présenter les projets sur le Site afin de réaliser des appels de Dons.

L'Association dispose d'un Profil public sur le Site, lui permettant de publier la description de son objet et des projets pour lesquels elle fait un appel aux Dons. L'Association s'engage à ne pas mettre en ligne sur son Profil des annonces à vocation publicitaire ou commerciale.

L'Association est invitée à publier sur son Profil des contenus personnalisés afin de présenter ses activités, les projets réalisés grâce aux Dons récoltés, etc. Ce contenu devra être renouvelé et mis-à-jour régulièrement. Les conditions d'éligibilité, les critères d'analyse et de sélection des projets sont disponibles sur le Site.

Aux fins de promouvoir le Service Prizle, l'Association est invitée à inciter ses membres et adhérents, ses partenaires, les visiteurs de son site internet et ses communautés à venir découvrir les projets de l'Association sur le Site Prizle.com, notamment en citant Prizle sur les réseaux sociaux, son site internet ou dans ses newsletters.

L'Association pourra également librement faire figurer le logo Prizle aux côtés des éléments de sa propre communication, afin de faire connaître les services proposés par Prizle.

Avant de publier un appel aux dons sur son Profil, l'Association s'assure être en conformité avec l'ensemble de la réglementation qui lui est applicable. Notamment, l'Association déclarer avoir réalisé, le cas échéant, la déclaration préalable d'appel public à la générosité auprès de la préfecture du département de son siège.

5.4. Montant des Dons

Le montant d'un Don accordé à l'Association correspond au montant du Cashback attribué à l'Utilisateur ayant sélectionné l'Association, après déduction des Frais de Prizle.

Pour chaque achat réalisé par un Utilisateur ayant choisi l'Association, Prizle s'engage à reverser au minimum 70% du montant total du Cashback à cette Association.

5.5. Modalités de versement des Dons

L'Association est informée que les Utilisateurs mandatent Prizle pour verser les Dons aux Associations. A cet effet, Prizle agit en qualité d'agent prestataire de services de paiement mandaté par l'Établissement.

Afin de collecter le montant des Dons, l'Association conclut le Contrat-cadre de Services de paiement disponible en Annexe 2. Ainsi, l'Établissement ouvrira dans ses livres un compte de paiement au nom de l'Association, lui permettant d'encaisser les Dons. L'Association pourra à tout moment demander le virement du solde de son compte de paiement, conformément aux dispositions du Contrat-cadre de services de paiement.

En tout état de cause, les Dons seront versés sur le compte de paiement de l'Association dans un délai maximum de 180 jours ouvrés à compter du versement effectif des Cashbacks par les Marchands partenaires.

L'Association reconnaît qu'en cas d'impossibilité pour Prizle de récupérer son numéro d'identification fiscal, les Dons ne pourront être versés à l'Association.

5.6. Nullité d'un Don

En cas de nullité d'un Don et si les sommes n'ont pas encore été versées à l'Association, cette dernière accepte que Prizle ne lui verse par le montant de ce Don. Ce montant sera ainsi déduit de la somme totale que Prizle doit transférer à l'Association.

En revanche, si le montant du Don a déjà été versé à l'Association, elle accepte, lorsque c'est possible, que le montant de ce Don soit déduit des futures sommes que Prizle doit verser à l'Association. Si cela s'avère impossible, l'Association s'engage à restituer le montant demandé par Prizle dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la demande formulée par Prizle. Ce dernier accompagnera sa demande de tout élément constatant la nullité du Don.

L'Association est informée que la nullité du Don peut notamment résulter de l'annulation par un Utilisateur de son achat auprès du Marchand ou de la contestation de son paiement.

6. Modification des CGU

Prizle se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment avec un préavis d'un mois. La version en vigueur des CGU est celle publiée sur le Site. Elle est téléchargeable sous format PDF en cliquant sur le lien disponible à la fin du présent document. La dernière date de modification des CGU est indiquée au début du présent document.

7. Durée et Résiliation

Les CGU sont conclues pour une durée indéterminée.

L'Association peut résilier de plein droit les CGU en envoyant un email au Service client à l'adresse support@prizle.com et en respectant un délai de préavis de deux (2) mois. A compter de la date de fin de préavis, l'Association ne pourra plus être bénéficiaire de Dons. Cette résiliation emporte automatiquement notification de résiliation du contrat cadre de services de paiement à l'initiative de l'Association conformément aux dispositions dudit contrat.

Le cas échéant, l'Association devra demander le virement du solde de son compte de paiement, conformément au Contrat-cadre de services de paiement. Prizle confirmera par la suite à l'Association la clôture de son Espace personnel par tout moyen.

Prizle peut également résilier de plein droit les présentes CGU en respectant un préavis de deux (2) mois, notifié à l'Association par tout moyen. Cette résiliation emporte automatiquement notification de résiliation du contrat cadre de services de paiement figurant en Annexe à l'initiative de Prizle conformément aux dispositions dudit contrat.

Par ailleurs, Prizle se réserve le droit de résilier les CGU sans préavis et sur simple notification adressée par tout moyen, en cas de :

- Manquement de l'Association à ses obligations au titre des présentes ;
- Dissolution de l'Association ;
- Publication de contenus illicites ;
- Utilisation illégale, frauduleuse ou détournée des Services ;
- Évolution législative ou réglementaire, ou toute décision d'une autorité administrative, affectant de manière substantielle la capacité de Prizle à fournir les Services ;
- Arrêt de son activité par Prizle.

La résiliation des CGU emporte suppression définitive de l'Espace personnel de l'Association ainsi que de l'ensemble des contenus publiés sur le Profil public.

8. Blocage de l'Espace personnel

Prizle se réserve le droit de bloquer l'Espace personnel en cas de tout manquement de l'Association au titre des présentes, en cas de suspicion d'utilisation frauduleuse des Services Prizle, ou encore en cas de publication de contenus illicites tels que définis à l'article 9.2 des présentes.

Dès lors qu'elle constate le blocage de son Espace personnel, l'Association est invitée à contacter le Service client de Prizle afin de trouver une issue à cette situation.

Si l'Association ne contacte pas Prizle dans un délai d'un mois à compter du blocage de son Espace personnel, Prizle pourra résilier de plein droit les présentes.

Il est précisé qu'en cas de blocage de l'Espace personnel, le Profil de l'Association sera rendu inaccessible aux Utilisateurs du Site.

9. Responsabilité

9.1. Responsabilité de Prizle

La responsabilité de Prizle ne pourra être engagée qu'en cas de dommages directs subis par l'Association, résultant d'un manquement de Prizle à ses obligations contractuelles au titre des présentes. Prizle ne pourra être tenu responsable de tout dommage indirect, tel que le manque à gagner, la perte de chance, le préjudice commercial ou financier.

Prizle n'est pas responsable en cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et les tribunaux français. En particulier, la responsabilité de Prizle ne peut pas être engagée en cas d'incendie, inondation, interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, virus informatique, intrusion illicite dans son système d'information, ainsi qu'en cas les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves des transports.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Prizle.

Pour accéder aux Services Prizle, l'Association reconnaît qu'elle doit disposer d'un accès internet. L'Association a conscience du caractère aléatoire de la fiabilité du réseau internet et des infrastructures de télécommunications. Prizle ne peut être tenu responsable en cas d'impossibilité pour l'Association d'accéder au Site en raison de pannes ou de saturation des réseaux internet.

9.2. Responsabilité de l'Association

L'Association est responsable de l'équipement électronique qu'elle utilise pour accéder au Site. Il lui appartient de protéger son équipement contre les virus ou toute tentative d'intrusion.

L'Association engage sa responsabilité à l'égard de Prizle en cas d'utilisation illicite ou de détournement frauduleux des Services.

L'Association s'engage à ne pas mettre en ligne sur son Profil de contenus illicites. En particulier, l'Association s'engage à ne pas publier de contenus injurieux ou diffamatoires, relevant de la vie privée d'un tiers ou violant des droits de propriété intellectuelle (par exemple extraction frauduleuse à partir d'une base de données protégée par l'article L342-1 du Code de la propriété intellectuelle).

Est également interdite la diffusion par l'Association d'images pédopornographiques ; de contenus provoquant à la discrimination, à la haine ou à la violence ; de messages violents, pornographiques ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine ; de contenus faisant l'apologie de crimes de guerres et de crimes contre l'humanité ; de contenus provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie.

En cas de publication sur son Profil de tout contenu pouvant être rattaché à l'un des cas précités, Prizle bloquera immédiatement l'Espace personnel de l'Association et procédera à la résiliation sans préavis des présentes CGU, avec effet immédiat.

10. Lutte contre le blanchiment d'argent et financement de terrorisme

En sa qualité d'intermédiaire en financement participatif et conformément aux articles L561-2 et suivants du Code monétaire et financier, Prizle est soumis à des obligations légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Prizle réalise l'ensemble des diligences nécessaires relatives à l'identification et à la vérification de l'identité de l'Association et le cas échéant, du bénéficiaire effectif.

L'Association s'engage à communiquer à Prizle tout document et toute information qui lui sera demandé en vertu des obligations de ce dernier en matière de connaissance client et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

11. Disponibilité du Site

Prizle met en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer la disponibilité du Site et l'accès aux Services vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre et sept (7) jours sur sept.

Cependant, Prizle décline toute responsabilité en cas d'impossibilité momentanée d'accéder au Site et aux Services en raison de problèmes techniques, de pannes ou de dysfonctionnements, peu importe leur origine.

Prizle conserve le droit de rendre le Site momentanément indisponible, notamment pour des raisons de maintenance ou mise à jour.

12. Protection des Données personnelles

Lors de la souscription des Services Prizle et au cours de l'exécution des présentes, l'Association peut être amenée à communiquer à Prizle des Données personnelles relatives à des personnes physiques liées à l'Association (« les Personnes concernées »), tel que le Représentant ou toute autre personne habilitée à représenter l'Association.

Les « Données personnelles » s'entendent de toute information se rapportant à une Personne concernée, dès lors que ces données permettent de l'identifier, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Dans le cadre des présentes, Prizle agit en qualité de responsable de traitement des Données personnelles. Prizle s'engage à transmettre les informations qui suivent à toute personne physique susceptible d'être concernée par les traitements de données personnelles réalisés.

Prizle s'engage à appliquer les dispositions applicables relatives à la protection des données à caractère personnel des personnes physiques. Il s'engage dans les mêmes conditions à faire respecter les dispositions applicables à l'ensemble de ses partenaires. En effet, en acceptant les présentes CGU, l'Association autorise Prizle à communiquer ses informations personnelles à des partenaires ou sous-traitants dont une activité leur a été externalisée pour l'exécution des Services.

La collecte des Données personnelles est nécessaire à la conclusion des CGU et à la fourniture des Services. En cas de refus de communiquer les Données personnelles requises, Prizle pourra refuser de finaliser le processus d'inscription de l'Association ou résilier les CGU. Les destinataires des Données personnelles collectées sont les équipes techniques de Prizle ainsi que le Service client.

L'Association est informée que les Données personnelles sont traitées pour les besoins des finalités suivantes : souscription aux Services et conclusion des CGU, études statistiques, gestion de l'Espace personnel ; respect par Prizle de ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; traitement des réclamations.

Les Données personnelles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle, sauf en cas d'obligations légales ou réglementaires imposant une durée de conservation particulière, notamment pour des motifs de preuve et de traçabilité des Dons.

Prizle fait uniquement appel à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, afin d'assurer la protection des droits de l'Utilisateur. Prizle communique sur demande les détails des sous-traitants impliqués dans le traitement des Données personnelles ainsi que les pays où sont établis ces prestataires.

La Personne concernée est informée qu'elle dispose des droits suivants sur ses Données personnelles : droit d'accès, droit d'opposition, et droit de rectification.

Pour exercer ses droits, la Personne concernée doit contacter Prizle aux coordonnées suivantes support@prizle.com Prizle pourra exiger du demandeur qu'il fournisse un document officiel d'identité en cours de validité afin de confirmer son identité.

La Personne concernée est informée que l'adresse électronique professionnelle renseignée lors de la souscription aux Services pourra être utilisée par Prizle à des fins de prospection commerciale. Si l'adresse électronique comporte des Données personnelles, la Personne concernée pourra s'opposer à la réception de tels messages en cliquant sur le lien accessible dans les emails concernés. La Personne concernée est informée que les adresses email génériques (du type contact@nomsociété.fr) ne peuvent faire l'objet du droit d'opposition.

Les Données personnelles renseignées par la Personne concernée pourront être communiquées par Prizle à des organismes officiels et des autorités administratives ou judiciaires, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme.

13. Propriété intellectuelle

13.1. Droits détenus par Prizle

Les marques, logos, signes et tout autre contenu du Site sont protégés par le droit d'auteur au sens de l'article L112-1 du Code de la Propriété intellectuelle.

Toute représentation totale ou partielle, copie, reproduction, diffusion, vente, publication, exploitation du Site sans l'autorisation expresse de Prizle au sens de l'article L. 122-4 du Code de la Propriété intellectuelle est interdite et serait constitutif d'une contrefaçon.

Une utilisation des contenus à des fins commerciales est strictement interdite sauf accord préalable de Prizle. L'Association peut solliciter l'autorisation en adressant une demande au Service client. Prizle se réserve un délai de vingt-et-un (21) jours pour y répondre. En l'absence de réponse de sa part, l'Association devra considérer sa demande comme refusée.

L'inscription à Prizle ne confère à l'Association aucun droit de propriété sur le contenu du Site et ne constitue pas une cession de propriété intellectuelle à son bénéfice au sens du Code de la propriété intellectuelle français.

Le Site intègre une base de données (ci-après « Base de données ») produite par Prizle et mise à la disposition par lui. Il est interdit à l'Association de procéder à :

- L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la Base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- La réutilisation, par la mise à disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la Base de données, quelle qu'en soit la forme ;
- L'extraction ou la réutilisation répétée du contenu de la Base de données lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la Base de données.

L'Association doit détenir les droits d'auteurs nécessaires à l'exploitation de toutes les images, ainsi que les fichiers vidéo et musicaux qu'elle publie sur son Profil public. Si l'Association met en ligne des photographies ou des vidéos faisant apparaître des personnes clairement identifiables, le consentement écrit des personnes concernées par ces supports doit être préalablement recueilli.

13.2. Licence non exclusive concédée à Prizle par l'Association

L'Association concède à Prizle une licence non-exclusive sur son logo et sa marque. Cette licence sera utilisée par Prizle uniquement dans le cadre de communications en lien avec les services fournis par Prizle et comprend la possibilité pour Prizle de reproduire, diffuser et représenter le logo ou la marque sur tout support papier, analogique, électronique et sur tout réseau. L'Association concède gratuitement cette licence pour la durée des présentes. En exécution de la présente licence, Prizle s'engage à respecter l'image de marque de l'Association.

L'Association garantit Prizle contre toute action, revendication ou plainte au motif que l'utilisation du logo ou de la marque enfreint toute licence, copyright, marque, secret commercial ou tout autre droit de propriété dont un tiers serait titulaire. L'Association prend à sa charge toutes les conséquences pécuniaires que pourrait subir Prizle au titre d'une telle revendication.

14. Campagnes de communication par Prizle

L'Association accepte que Prizle, dans le cadre d'actions de communications et de promotion de son activité auprès du public, mentionne l'Association, ses activités, ses projets et missions et mette en avant tout ou partie de ses contenus, marques ou logo. Ces actions de communication pourront être menées sur tout support électronique ou papier, sur des médias ou des sites internet de partenaires, et sur tout réseaux sociaux (y compris Facebook).

Prizle s'engage à ne pas utiliser les contenus, marques ou logo de l'Association de toute manière qui pourrait lui être préjudiciable. Par ailleurs, Prizle s'engage à respecter l'image de l'Association et ses valeurs, ainsi qu'à ne pas déformer ou détourner les contenus de l'Association dans le cadre de ses campagnes de communication.

15. Preuve

Le système d'information de Prizle assure la traçabilité de l'utilisation des Services par l'Association (connexion à l'Espace personnel, publication de contenus sur le Profil public, historique des Dons perçus, etc).

En cas de réclamation portant sur l'utilisation des Services, l'Association accepte que les enregistrements réalisés par le système d'information de Prizle aient valeur probatoire, sauf éléments contraires.

16. Service client et Communications

Pour toute demande d'information sur le fonctionnement du Site ou des Services, l'Association est invitée à contacter le Service client aux coordonnées suivantes : support@prizle.com, ou à l'aide du formulaire de contact disponible sur le Site. Prizle répondra dans les meilleurs délais aux demandes de renseignements.

L'Association accepte expressément que, dans le cadre de l'exécution des présentes, Prizle communique avec elle par voie électronique, notamment via son Profil ou au moyen de l'adresse email renseignée lors de l'inscription de l'Association.

La langue des présentes CGU est le français.

17. Réclamations

Pour toute réclamation, l'Association peut contacter le Service client en adressant un mail à l'adresse suivante support@prizle.com.

Prizle mettra tout en œuvre pour traiter la réclamation dans les quinze (15) jours après réception et apporter une réponse à ladite réclamation dans un délai de soixante (60) jours après la date de traitement.

18. Indépendance des stipulations

La nullité ou l'invalidité de l'une des stipulations des présentes CGU n'affecte pas la validité des autres stipulations.

19. Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents.

Annexe 1 : modèle d'acte de don

Prizle, en sa qualité d'intermédiaire en financement participatif et conformément aux articles R.540-6 et R.548-10 du Code monétaire et financier, met à disposition de l'Association qui le souhaite le contrat type de donation suivant :

Acte de donation

Entre les soussignés :

[Identification du donateur]

ci-après « Le Donateur »

et

[identification de l'association bénéficiaire]

ci après « le Donataire »

Le Donateur consent au Donataire qui accepte expressément un don manuel d'un montant de **XX** euros.

Cette donation est rendue possible grâce aux services de la société Prizle, qui exploite le site internet www.prizle.com en qualité d'intermédiaire en financement participatif auprès de l'ORIAS sous le numéro 18002769.

Prizle est une société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros, immatriculée sous le numéro RCS MONTPELLIER 834187 387, dont le siège social est situé au 8 rue du Pic Saint-Loup, 34160 Beaulieu. Prizle agit également en qualité d'agent de paiement mandaté par un prestataire de services de paiement agréé en France.

Le service de réclamations de Prizle est joignable via le formulaire de contact disponible sur le site www.prizle.com ou à l'adresse email suivante : support@prizle.com.

Date et Signature du Donataire

Date et Signature du Donateur

Annexe 2 : Contrat-cadre de services de paiement

Conditions Générales d'Utilisation de Services de paiement Financement participatif Version 2017

Conclues entre

Le Titulaire d'une part et,

LEMON WAY, SAS au capital de 867.169,89 €, de numéro de SIREN 500 486 915, domiciliée au 14 rue de la Beaune, 93100 Montreuil, en France (ci-dessous appelée "LEMON WAY"), agréée le 24/12/2012 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (« ACPR », France, site internet <http://acpr.banque-france.fr/>) 61 rue Taitbout 75009 Paris, en qualité d'Etablissement de Paiement hybride, sous le numéro 16 568 J, d'autre part.

AVERTISSEMENT

Le Contrat-cadre de services de paiement est composé des présentes CGU et des conditions tarifaires figurant en Annexe A.

Ces documents forment un tout indissociable et régissent les conditions d'utilisation par les Titulaires des Services de paiement fournis par LEMON WAY.

Le Titulaire peut à tout moment les consulter, les reproduire, les stocker sur son ordinateur ou sur un autre support, les transférer par courrier électronique ou les imprimer sur papier de manière à les conserver. Il peut également obtenir gratuitement l'envoi d'un exemplaire par courrier postal à son adresse sur demande expresse auprès de LEMON WAY.

A tout instant, conformément à la loi, il est possible de vérifier l'agrément de LEMON WAY sur le site regafi.fr, en qualité d'établissement de paiement. Le site internet de l'établissement de paiement LEMON WAY est le suivant : www.lemonway.com

1- OBJET

Les présentes « Conditions Générales d'Utilisation de Services de paiement » ou « CGU » sont consultables à tout moment sur le Site Internet (<https://www.LemonWay.com>). Elles régissent les termes et conditions de l'ouverture d'un Compte de paiement par LEMON WAY au nom du Titulaire et la fourniture de services de paiement. Le Titulaire est invité à les lire avec attention avant de les accepter.

2- DÉFINITIONS

Les termes utilisés dans les présentes CGU auront, lorsqu'ils sont utilisés avec la première lettre en majuscule et indépendamment du fait qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, le sens défini ci-après :

- Bénéficiaire : personne physique ou morale désignée par le Titulaire comme destinataire d'un virement provenant de son Compte de paiement. Le Bénéficiaire doit être titulaire d'un compte ouvert dans les livres d'un PSP tiers. Le Bénéficiaire peut être le Titulaire du Compte
- Contrat-cadre : contrat-cadre de services de paiement tel que défini à l'article L.314-12 du Code monétaire et financier conclu entre LEMON WAY et le Titulaire composé des présentes CGU et des conditions tarifaires figurant en Annexe A
- Compte de paiement : compte ouvert dans les livres de LEMON WAY à l'effet d'inscrire au débit et au crédit les Opérations de paiement, les frais dus par le Titulaire et toute contrepassation en lien avec ses Opérations et de compenser ces montants à la date de leur inscription aux fins de faire apparaître un solde net

- Opérations de paiement : action consistant à verser, transférer ou retirer des fonds à partir ou à destination du Compte de paiement, indépendamment de toute obligation sous-jacente entre le payeur et le Bénéficiaire
 - Ordre de paiement : consentement du Titulaire donné suivant le dispositif personnalisé et les procédures convenus entre le Titulaire et LEMON WAY, afin d'autoriser une Opération de paiement.
 - Partenaire : société commerciale exploitant le Site Partenaire désignée en qualité d'agent par LEMON WAY
 - Provision : montant disponible inscrit au crédit du Compte de paiement pouvant être affecté à l'exécution d'Opérations de paiement futures, déterminé par LEMON WAY après prise en compte des Opérations de paiement en cours et du montant de la provision bloquée définie à l'article 5.
 - PSP tiers : prestataire de service de paiement agréé par une autorité d'un Etat partie à l'Espace Économique Européen ayant ouvert un compte bancaire ou de paiement au nom du Titulaire.
-
- Services de paiement : services fournis par LEMON WAY en application du Contrat-cadre et comprenant l'exécution de virements et l'acquisition d'ordres de paiement par cartes et par virement, ainsi que l'encaissement de chèque
 - Site Internet : Désigne le site internet <http://www.lemonway.com> à partir duquel LEMON WAY propose les Services de paiement.
 - Site Partenaire ou Site : Désigne le site et/ou l'application exploité par le Partenaire en vue de permettre à des personnes de participer à des financements ou des dons et dont les coordonnées sont indiquées dans le formulaire d'ouverture de Compte
 - Titulaire : Personne physique ou morale disposant d'un Compte de paiement permettant de régler et/ou recevoir un financement participatif ou un don

3- OUVERTURE DE COMPTE DE PAIEMENT

Le Titulaire doit satisfaire la procédure d'ouverture de Compte de paiement ci-après décrite.

3.1 - Déclarations préalables du Titulaire

Le Titulaire, personne morale ou physique majeure capable, déclare expressément avoir la capacité et/ou avoir reçu les autorisations requises pour utiliser les Services de paiement fournis par LEMON WAY et garantit LEMON WAY contre toute responsabilité pouvant résulter pour elle d'une fausse déclaration.

Le Titulaire déclare agir pour son compte. Le Titulaire a l'obligation d'utiliser les services fournis par LEMON WAY de bonne foi, à des fins licites uniquement, et dans le respect des dispositions du Contrat-cadre.

Le Titulaire personne physique déclare être résident en France ou dans l'Espace Économique Européen.

Le Partenaire déclare être immatriculé, exercer et commercialiser son activité en France ou dans un Etat partie à l'Espace Économique Européen conformément à l'agrément de LEMON WAY.

Pour tout autre pays de résidence ou d'immatriculation, LEMON WAY se garde la possibilité d'étudier la demande d'ouverture d'un Compte de paiement afin de se conformer au périmètre géographique de son agrément. La liste des pays dans lesquels l'agrément d'Etablissement de Paiement de LEMON WAY est passeporté est disponible à tout instant sur le site <https://www.regafi.fr>

Le Titulaire déclare qu'il satisfait à tout moment aux règles VISA et MASTERCARD, notamment en ce qui concerne son activité. Un formulaire de déclaration d'activité et de classification du risque est donné au Partenaire à l'entrée en relation, puis signé par le Partenaire. A tout instant, l'activité doit être légale, et conforme à la nature de l'activité déclarée dans le dit formulaire. Les activités, même légales, non acceptées par LEMON WAY, figurent sur ledit formulaire.

3.2 - Transmission des documents d'identification

La liste des documents requis présente un caractère non-exhaustive.

Le prospect, personne morale, qui souhaite devenir Titulaire d'un Compte de paiement, transmet notamment les informations suivantes (ces informations seront requises au premier centime d'euros) :

- un descriptif de l'activité
- un document K-BIS ou équivalent en droit étranger
- les statuts de la société, certifiés conformes à l'original par le gérant
- un justificatif d'identité et de domicile du mandataire social signataire du Contrat-Cadre
- la liste des personnes détenant plus de 25% du capital de la société

Le prospect constitué sous la forme d'une association et qui souhaite devenir Titulaire d'un Compte de paiement transmet notamment les documents suivants (ces informations seront requises au premier centime d'euros) :

- une copie d'une pièce d'identité du mandataire social signataire du Contrat-cadre en cours de validité, lisible et acceptable par LEMON WAY
- un justificatif de domicile du signataire de moins de trois mois (facture eau, gaz, électricité, opérateur de téléphonie fixe ou ADSL ou câble TV, ou justificatif de paiement d'impôt reçu depuis moins de 3 mois, ou quittance de loyer avec mention des coordonnées complètes du bailleur)
- une copie de l'autorisation de l'association
- les statuts de l'association

Le prospect personne physique qui souhaite devenir Titulaire d'un Compte de paiement transmet notamment les documents suivants (ces informations seront requises au premier centime d'euros):

- Une copie d'une pièce d'identité lisible et acceptable par LEMON WAY en cours de validité telle qu'une carte d'identité ou un passeport
- un justificatif de domicile du signataire de moins de trois mois (facture eau, gaz, électricité, opérateur de téléphonie fixe ou ADSL ou câble TV, ou justificatif de paiement d'impôt reçu depuis moins de 3 mois, ou quittance de loyer avec mention des coordonnées complètes du bailleur)

Il est précisé que pour tout prospect ou Titulaire les documents suivants pourront être demandés :

- préalablement à certains virements venant au débit du Compte de paiement, une copie de la 1ère page de l'extrait de compte bancaire attestant de la domiciliation du compte du Bénéficiaire
- à partir d'un certain seuil, la copie d'une deuxième pièce d'identité

Le Titulaire pourra autoriser par écrit ou sur un support durable un tiers à transmettre ces documents pour son compte à LEMON WAY. Il indiquera dans le formulaire d'ouverture de Compte la dénomination sociale de la société commerciale désignée à cet effet. LEMON WAY se réserve le droit de demander tout autre document ou information complémentaire, pour lui permettre d'effectuer les vérifications utiles au respect de ses obligations légales y compris en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Le Titulaire accepte que le site Partenaire fasse parvenir ces documents à LEMON WAY par courrier électronique (email à justificatif@lemonway.com), par transmission informatique et téléversement (upload) sur les systèmes informatiques de LEMON WAY ou par courrier postal à l'adresse de son siège social indiqué en première page.

3.3 - Modalités de signature du Contrat-cadre

Le formulaire d'ouverture de Compte de paiement devra être signé par le Titulaire après avoir pris connaissance des dispositions du Contrat-cadre. A cet effet, il pourra soit apposer sa signature manuscrite sur une version imprimée adressée par courrier postal au siège social de LEMON WAY, soit utiliser le module de signature électronique mis à sa disposition sur le Site Partenaire. Cependant, si le Titulaire agit dans le cadre de ses besoins professionnels, il pourra lui être proposé d'accepter le Contrat-cadre par tout autre moyen. Ce dernier reconnaît avoir attentivement lu, compris et accepté le Contrat-Cadre dans son intégralité.

3.4 - Acceptation d'ouverture de Compte de paiement

LEMON WAY peut refuser d'ouvrir un Compte de paiement pour tout motif sans avoir à justifier sa décision. Celle-ci ne pourra pas donner lieu à aucun dommage intérêt.

Sous réserve de l'autorisation expresse et écrite de son représentant légal, le mineur de moins de dix-huit (18) ans peut ouvrir un compte de paiement.

A cet effet, les documents d'identification requis seront ceux du représentant légal ayant donné son autorisation expresse et écrite, du mineur ainsi qu'un document attestant du pouvoir (livret de famille, décision de justice conférant le pouvoir de représentation).

Le Site Partenaire pourra faire parvenir l'acceptation ou le refus de l'ouverture de son Compte de paiement au Titulaire par envoi d'un Email. Le Titulaire peut à compter de cette acceptation s'identifier sur le Site Partenaire pour constater que son Compte de paiement est ouvert.

4- CRÉDITER LE COMPTE DE PAIEMENT

4.1 - Par chèque, virement ou carte bancaire

Concernant l'alimentation du Compte de paiement par chèque(s), le Titulaire est informé que LEMON WAY procède au traitement de ces derniers par l'intermédiaire d'un sous-traitant.

Le Titulaire peut procéder à l'alimentation de son Compte de paiement par virement, par chèque endossé à l'ordre de LEMON WAY ou par carte bancaire à partir d'un compte ouvert à son nom par un PSP tiers en vue de transférer les fonds par virement à destination d'un Compte de paiement d'un autre Titulaire. Ces deux Opérations de paiement sont réputées indissociables.

LEMON WAY peut refuser l'enregistrement de la carte bancaire ou de paiement ou annuler à tout instant cette sauvegarde par mesure de sécurité. Le Titulaire devra dans ce cas saisir les numéros de sa carte bancaire ou de paiement lors de chaque alimentation de son Compte.

LEMON WAY paramètre des plafonds qui peuvent être plus restrictifs que les plafonds du Titulaire, dans l'intérêt de la protection de ce dernier. Des plafonds uniques, par jour, par mois et par an, ainsi que toutes formes de restrictions, sont appliquées par LEMON WAY pour lutter contre la fraude.

Le Titulaire est informé que toute Opération de paiement risquant d'entraîner un dépassement des plafonds applicables sera automatiquement rejetée par LEMON WAY.

Toute Opération par carte bancaire ou de paiement, qui ferait l'objet d'un impayé, d'un rejet ou d'une opposition verra son montant automatiquement déduit par LEMON WAY du solde net du Compte de paiement. Si le solde net est insuffisant, LEMON WAY est autorisé à utiliser toutes les voies de recours contre le Titulaire en vue de recouvrer le montant dû. En outre, LEMON WAY sera en droit de refuser l'exécution de toutes les futures remises de fonds effectuées au moyen de la carte ayant donné lieu à l'incident.

LEMON WAY répercute, en outre, au débit du Compte de paiement du Titulaire, les Opérations de paiement rejetées et autres amendes qui peuvent être prononcées par VISA ou MASTERCARD.

4.2 - Délais d'inscription des fonds sur le Compte

LEMON WAY inscrira les fonds résultant de l'acquisition d'un Ordre de paiement par carte ou par virement dans les plus brefs délais et au plus tard à la fin du jour ouvré au cours duquel ils ont été reçus par LEMON WAY conformément au point 4.1

5- DÉBITER UN COMPTE DE PAIEMENT PAR VIREMENT

5.1 - Initier un Ordre de paiement

LEMON WAY fournit un service de paiement permettant aux Titulaires disposant d'un Compte de paiement de donner instruction à LEMON WAY, d'exécuter un virement sous réserve que la Provision du Compte soit supérieure au montant total du virement (frais inclus). En cas de Provision insuffisante, l'Ordre de paiement sera automatiquement refusé.

La Provision disponible correspond au solde net du Compte de Paiement exclusion faite de la Provision bloquée et des Opérations en cours. Le montant de la Provision bloquée est déterminé par LEMON WAY en vue de couvrir les éventuelles contrepassations provenant de la contestation d'un Ordre de paiement. Une telle contestation peut intervenir dans un délai de 13 mois à compter du débit en Compte de l'opération.

L'Ordre de paiement devra comporter les informations suivantes :

- le montant en euros
- le nom et prénom du Bénéficiaire
- le numéro de son compte ouvert dans les livres du PSP du bénéficiaire

Le Titulaire reconnaît que la devise du Compte de paiement diffère de celle du compte du Bénéficiaire vers lequel va s'effectuer le virement des fonds, des frais de change seront imputés par le PSP du Bénéficiaire. Il appartient au Partenaire et au PSP du Bénéficiaire d'informer le Bénéficiaire avant toute acquisition d'un Ordre de virement du taux de change pratiqué, des frais et des délais d'exécution. Cette information devra être transmise au Titulaire payeur par le Partenaire.

LEMON WAY ne peut être tenu pour responsable si les coordonnées bancaires transmises pour les demandes de virement sont erronées ou non mises à jour.

5.2 - Irrévocabilité d'un Ordre de paiement

L'Ordre de paiement valablement donné par un Titulaire est irrévocable à compter de la saisie d'un code à usage unique conformément au 5.1, le Titulaire ne pourra donc pas en demander l'annulation.

Il est précisé que le Titulaire pourra initier un Ordre groupé comprenant un transfert de fonds par carte initié conformément au point 4.1 ci-dessus et un Ordre de paiement par virement sur le Compte de paiement d'un Bénéficiaire désigné à une date donnée. L'Ordre de paiement sera réputé irrévocable à compter de la saisie des données de la carte telle que décrite au 4.1.

5.3 - Montants des plafonds et limites applicables

Le Titulaire est soumis aux plafonds standards suivants :

- Si le Titulaire est un Particulier, il est informé qu'il pourra se voir appliquer un plafond de 2500 euros par année civile et 250 euros par dépense. Pour utiliser son Compte de paiement au-delà de ces montants LEMON WAY demandera au Titulaire des documents d'identification complémentaires
- Si le Titulaire est une personne morale, LEMON WAY demandera systématiquement tous les documents d'identification requis avant l'ouverture du Compte de paiement

Toute Opération de paiement risquant d'entraîner un dépassement des plafonds applicables au montant des paiements mensuels cumulés sera automatiquement rejetée par LEMON WAY

D'autres plafonds ou blocages d'Ordre pourront être activés à tout moment par LEMON WAY en cas de risque de fraude.

LEMON WAY se réserve le droit de contrepasser une Opération de paiement, si l'opération de transfert de fonds par carte bancaire ou de paiement utilisée pour créditer le Compte de paiement en vue de réaliser cette opération est rejetée ou annulée par l'émetteur de la carte.

5.4 - Délais d'exécution

Les délais maximaux d'exécution des services de paiement, conformément à l'arrêté du 29 Juillet 2009, d'application de l'article L.314-2 du Code Monétaire et Financier, sont les suivants :

- une Opération de paiement initiée un jour ouvré sera exécutée au plus tard par LEMON WAY le jour ouvré suivant si elle est réalisée en euros au profit d'un établissement de crédit localisé dans un Etat membre de l'union Européenne
- une Opération de paiement initiée un jour ouvré sera exécutée au plus tard par LEMON WAY au plus tard à la fin dudit jour ouvré si elle est réalisée en euros au profit d'un autre Compte de paiement

6- REPORTING

6.1 - Par opération

Lorsqu'une Opération de paiement est effectuée, LEMON WAY ou le site Partenaire envoie automatiquement un email de confirmation de l'Opération au Titulaire ayant initié l'Ordre de paiement. Cet email reprend l'ensemble des informations relatives à l'Opération de paiement qui ont été communiquées à LEMON WAY, telles que : l'identité du Bénéficiaire, le descriptif de l'Opération de paiement, son montant, la date et l'heure de l'Opération de paiement ainsi que les éventuelles conditions particulières de paiement.

6.2 - Relevés

Toutes les Opérations de paiement sont reprises dans un relevé établi en temps réel pour chaque Compte de paiement. Le Titulaire pourra consulter son relevé auprès du site Partenaire.

Le Titulaire aura accès aux relevés de Comptes de paiement reprenant l'ensemble des Opérations de paiement inscrites au débit et au crédit de ce compte.

La période de consultation est maintenue pendant deux (2) ans, plus l'année en cours. LEMON WAY conservera sur support électronique d'archivage, pendant les délais réglementaires applicables, les enregistrements et documents des Opérations de paiement effectuées.

7- DURÉE DU CONTRAT-CADRE ET DATE D'EFFET

Le Contrat-cadre entre en vigueur au moment de l'acceptation des présentes par le Titulaire et ce pour une durée indéterminée.

Le Titulaire dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires pour renoncer sans frais au Contrat-cadre, s'il répond aux conditions de l'article D 341-1 du Code monétaire et financier pour les personnes morales ou s'il est une personne physique. Ce délai court à compter du jour où le Contrat-cadre est conclu c'est-à-dire le jour où le Titulaire a accepté les présentes Conditions Générales. Pendant ce délai de renonciation, l'exécution du Contrat-cadre ne pourra commencer qu'à la demande expresse du Titulaire. Le Titulaire reconnaît expressément et accepte que toute instruction de paiement adressée à LEMON WAY avant l'écoulement du délai de renonciation, constitue une demande expresse du Titulaire d'exécuter le Contrat-cadre. Le Titulaire ne sera donc pas en droit d'annuler une instruction de paiement qu'il aurait donnée et confirmée pendant le délai de renonciation.

Ce droit de renonciation peut être exercé par le Titulaire sans pénalité et sans indication de motif.

Le Titulaire est tenu de notifier sa décision de renonciation à LEMON WAY par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de LEMON WAY avant l'expiration du délai de quatorze jours. Si le Titulaire n'exerce pas son droit de renonciation, le contrat sera maintenu conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales. Il devra pour résilier le Contrat-cadre se conformer aux conditions de résiliation de l'article 19-.

8- RÉCLAMATIONS

Les réclamations qui portent sur les relations entre deux Titulaires ou entre un Titulaire et un tiers ne sont pas recevables auprès de LEMON WAY. Seules celles qui portent sur l'absence ou la mauvaise

exécution d'une Opération de paiement exécutée par LEMON WAY sont visées par le présent article et par le Contrat-cadre.

Les réclamations (contestations, droits d'opposition, d'accès et de rectification, etc.) peuvent être exercées gratuitement sur demande adressée à LEMON WAY par courrier électronique à l'adresse email suivante : reclamation@lemonway.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Société LEMON WAY - Service Réclamation - 14, rue de la Beaune 93100 Montreuil

Toute contestation ou requête relative :

- à une information communiquée par LEMON WAY en application du Contrat-cadre

- à une erreur dans l'exécution des Services de paiement ou dans son inexécution

- à une erreur dans le prélèvement de commission, taxe ou frais par LEMON WAY

doit être notifiée à LEMON WAY par le Titulaire dans les plus brefs délais à compter du jour où le Titulaire en a eu connaissance ou est présumé en avoir eu connaissance ou dans tout autre délai plus long prévu par des dispositions particulières ou par la loi.

Conformément à la recommandation 2011-R-05 de l'ACPR du 15 décembre 2011, un accusé réception sera envoyé sous dix jours maximum. Les réclamations seront traitées sous deux mois maximum à compter de leur réception.

Un formulaire de déclaration de réclamation est également disponible sur notre site internet : <http://www.lemonway.com/reclamation>

A défaut d'accord amiable, le Titulaire agissant pour des besoins non professionnels peut s'adresser, par lettre, à un médiateur indépendant, pouvant être saisi gratuitement en cas de litige né de l'application des présentes, le Médiateur de l'AFEPAME, 36 rue de Taitbout 75009 Paris, et ceci sans préjudice des autres voies d'actions légales.

9- FRAIS

En contrepartie de la fourniture des Services de paiement au Titulaire, LEMON WAY percevra une rémunération dont le montant et les conditions sont indiqués sur le site Partenaire dans l'onglet « CONDITIONS TARIFAIRES ». Les tarifs indiqués sont les tarifs finaux et englobent les commissions du site Partenaire et celles de LEMON WAY. Ils sont entendus hors taxes.

Les factures sont payables par le Titulaire au comptant et sont prélevées sur le Compte de paiement suivant la périodicité indiquée dans les Conditions Tarifaires. Le cas échéant, elles seront prélevées à chaque fin de mois. Elles sont réputées nettes et sans escompte.

Le Titulaire est informé que des frais de traitement des impayés, des rejets ou d'oppositions peuvent être prélevés par LEMON WAY, à hauteur de 15% du montant concerné, sans jamais excéder 20 euros, conformément à l'article

L. 133-19 du Code Monétaire et Financier.

Le défaut de paiement à l'échéance d'une facture entraînera le paiement d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal (EONIA). Les intérêts sont calculés prorata temporis par période d'un mois (tout mois entamé étant entièrement dû) et sont capitalisés à la fin de chaque année civile.

Les tarifs exposés en Annexe A peuvent être modifiés par LEMON WAY sous réserve de l'envoi d'une notification par tout moyen au Partenaire par LEMON WAY. La modification prendra effet dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la notification au Partenaire. Si le taux de fraude mensuel dépasse 2% en volume, LEMON WAY pourra modifier immédiatement les tarifs par simple notification ou procéder à la résiliation des présentes suivant l'article 19-

10- SÉCURITÉ

10.1 - Obligation de notification

Le Titulaire a l'obligation d'informer immédiatement LEMON WAY en cas de soupçon d'accès ou d'utilisation frauduleuse de son Compte de paiement ou de tout événement susceptible de mener à une telle utilisation, tels que et de manière non limitative : la perte, la divulgation accidentelle ou le détournement de ses identifiants de Compte de paiement ou une opération non autorisée.

Cette notification doit s'effectuer par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse email suivante : fraude@lemonway.com et être confirmée par courrier à l'adresse suivante :

Société LEMON WAY - 14 rue de la Beaune 93100 Montreuil France

10.2 - Prévention

LEMON WAY fera ses meilleurs efforts pour empêcher toute autre utilisation du Compte de paiement. Le Partenaire dispose également de ses propres moyens de communication sécurisée avec le Titulaire sous sa propre responsabilité.

10.3 - Utilisation de cookies

LEMON WAY vous informe que dans le cadre des Services de paiement, des cookies (fichiers envoyés par le serveur LEMON WAY et qui s'enregistrent sur le disque dur de l'ordinateur de l'internaute) pourront être utilisés. Ces cookies servent avant tout à améliorer le fonctionnement du Service de paiement notamment en termes de rapidité.

Le Titulaire est informé qu'il peut refuser les cookies auprès de LEMON WAY dans les paramètres de son navigateur, mais que cela risque d'altérer son utilisation des Services de paiement.

10.4 - Interruption des Services de paiement

LEMON WAY s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un service permanent. LEMON WAY ne garantit toutefois pas l'accès continu, ininterrompu aux Services de paiement. En conséquence LEMON WAY ne pourra pas être tenue pour responsable du retard et/ou de la non accessibilité totale ou partielle aux Services de paiement, dès lors qu'ils résultent de facteurs échappant au contrôle raisonnable de LEMON WAY.

Le Titulaire est informé que LEMON WAY peut interrompre, occasionnellement, l'accès à tout ou partie des Services pour permettre les réparations, maintenances, ajouts de fonctionnalité,

- en cas de suspicion de tentative de piratage, de détournement de fonds ou de tout autre risque d'atteinte

- sur demandes ou instructions émanant de personnes ou autorités compétentes habilitées

LEMON WAY ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages résultants éventuellement de ces suspensions.

Dès la reprise normale du service, LEMON WAY mettra en œuvre les efforts raisonnables pour traiter les Opérations de paiement en attentes dans les meilleurs délais.

10.5 - Opposition au dispositif de sécurité

Le Titulaire peut faire opposition en contactant LEMON WAY par Email sur support@lemonway.com ou par téléphone au numéro : +33 1 48 18 19 30

Un numéro d'enregistrement de cette opposition est créé et est conservé pendant 18 mois. Sur demande écrite du Titulaire et avant l'expiration de ce délai, LEMON WAY lui communiquera une copie de cette opposition.

LEMON WAY ne saurait être tenue pour responsable des conséquences d'une opposition qui n'émanerait pas du Titulaire. La demande d'opposition est réputée faite à la date de réception effective de la demande par LEMON WAY ou toute personne mandatée par lui, à cet effet. En cas de

vol ou d'utilisation frauduleuse, LEMON WAY est habilitée à demander un récépissé ou une copie du dépôt de plainte au Titulaire qui s'engage à y répondre dans les plus brefs délais.

LEMON WAY bloquera l'accès au Compte de paiement et rendra inopérants les identifiants de Compte de paiement du Titulaire. De nouveaux identifiants seront transmis au Titulaire, de la même manière qu'ils ont été transmis la première fois lors de l'ouverture de son Compte de paiement.

11- RESPONSABILITÉS

Conformément à l'article L. 133-22 du Code Monétaire et Financier, LEMON WAY est responsable, sous réserve des articles L. 133-5 et L. 133-21 du Code Monétaire et Financier, de la bonne exécution de l'Opération de paiement à l'égard du Titulaire payeur jusqu'à réception des fonds par le PSP tiers du Bénéficiaire. Lorsque LEMON WAY est responsable d'une Opération de paiement mal exécutée par sa faute, LEMON WAY restitue sans tarder son montant au payeur et rétablit le compte débité dans la situation qui aurait prévalu si l'Opération de paiement mal exécutée n'avait pas eu lieu.

Le Titulaire agissant pour des besoins non professionnels qui souhaite contester une Opération de paiement non autorisée par lui doit contacter le service clients conformément à l'article 8- dans les plus brefs délais suivant sa prise de connaissance de l'anomalie et au plus tard 13 mois suivant l'inscription en Compte de l'Opération de paiement. En cas d'utilisation du dispositif de sécurité, les Opérations de paiement non autorisées effectuées avant la notification de l'opposition sont à la charge du Titulaire agissant pour des besoins non professionnels, dans la limite de 150 euros. Toutefois, la responsabilité de LEMON WAY n'est pas engagée en cas de faute du Titulaire tel qu'un manquement volontaire ou constitutif d'une négligence grave à ses obligations, une transmission tardive de l'opposition ou de mauvaise foi. En cas de détournement de ses données ou contrefaçon, les pertes résultant des Opérations de paiement passées avant l'opposition par le Titulaire agissant pour des besoins non professionnels sont supportées par LEMON WAY, sauf en cas de faute telle que définie ci-dessus. Les Opérations de paiement réalisées après l'opposition du Titulaire agissant pour des besoins non professionnels sont supportées par LEMON WAY sauf en cas de fraude.

LEMON WAY n'est pas en droit d'annuler un Ordre de paiement irrévocable sur demande du Titulaire.

En aucun cas, LEMON WAY n'est responsable des dommages indirects, tels que préjudice commercial, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque subis par un Titulaire, ou par un tiers, et qui pourraient résulter des Services de paiement fournis par LEMON WAY. Toute action dirigée contre un Titulaire par un tiers est assimilée à un préjudice indirect, et en conséquence n'ouvre pas droit à réparation.

Sauf stipulation contraire des présentes Conditions Générales ou des lois impératives et sans préjudice des autres causes d'exclusion ou de limitation de responsabilité prévues par les présentes, LEMON WAY ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage causé par un cas de force majeure ou un événement hors de son contrôle ou de toute mesure ou dispositions législatives prises par les autorités françaises ou étrangères. Sont réputés constituer un cas de force majeure ou un événement hors de son contrôle, notamment, mais sans que cela soit limitatif : une panne d'électricité, un incendie ou une inondation, la grève de son personnel ou d'un de ses sous-traitants ou fournisseurs, un dysfonctionnement des systèmes interbancaires ou de paiement par carte bancaire, guerre, troubles, émeutes ou occupation du territoire par des forces étrangères, négligence d'un tiers dans le sens de la jurisprudence et de la doctrine telles que les personnes responsables de la livraison d'électricité ou des services de télécommunication.

12- PROTECTIONS DES FONDS CLIENTS

LEMON WAY conservera les fonds disponibles inscrits au crédit du Compte de paiement du Titulaire à la fin de chaque jour ouvré sur un compte de cantonnement ouvert auprès des banques partenaires de LEMON WAY.

13- DÉCÈS - COMPTE DE PAIEMENT INACTIF - PROCURATION

13.1 Décès

En cas de décès du Titulaire titulaire du Compte, LEMON WAY doit en être avisée le plus rapidement possible par les ayants droits ou leur mandataire. Si cet avis est donné verbalement, il doit être confirmé par écrit. Dès réception de cet écrit, LEMON WAY veillera à ce qu'aucune nouvelle Opération de paiement ne soit exécutée et procèdera à la clôture du Compte.

Si la Provision que LEMON WAY détient au nom du défunt est supérieure aux frais permettant de supporter les coûts de retrait, elle pourra faire l'objet d'un remboursement en faveur des ayants-droits uniquement en cas de production par ces ayants-droits ou leur mandataire des pièces probantes, selon la législation applicable, établissant la dévolution de la succession ainsi que de toute autre pièce que LEMON WAY jugerait nécessaire.

A défaut de virement pour quelque raison que ce soit, y compris l'absence de production de document probant à LEMON WAY, les dispositions de l'article 13.2 des présentes Conditions Générales s'appliqueront à la Provision.

13.2 Compte inactif

Un Compte de paiement est réputé inactif si :

(i) le Compte de paiement n'a fait l'objet d'aucune Opération de paiement pendant une période de douze mois au cours de laquelle, hors inscription de débit par LEMON WAY tenant le compte de frais et commissions de toutes natures et

(ii) le Titulaire titulaire du Compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, auprès de LEMON WAY, ou

(iii) à l'issue d'une période de 12 mois suivant le décès du Titulaire. Le Titulaire et ses ayants droit sont informés par les présentes des conséquences qui y sont attachées

Les avoirs inscrits sur le Compte de paiement inactif sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations à l'issue d'un délai de dix ans à compter de la date de la dernière Opération de paiement hors inscription des débits par LEMON WAY tenant le compte de frais et commissions de toutes natures ; sauf en cas de décès du titulaire du compte où les avoirs inscrits sur le compte de paiement inactif sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations à l'issue d'un délai de trois ans après la date du décès du titulaire.

13.3 Procuration

Le Titulaire peut donner à une personne pouvoir d'effectuer sur son Compte de paiement et sous son entière responsabilité les Opérations de paiement telles que définies dans la procuration. Le formulaire est fourni en ligne sur demande et doit être renvoyé à LEMON WAY. La procuration ne prendra effet qu'à réception par ce dernier du formulaire dûment complété et sous réserve de l'acceptation par LEMON WAY. Celle-ci sera notifiée par tout moyen. Elle cesse automatiquement au décès du Titulaire. Elle peut être révoquée à l'initiative du Titulaire qui en informe le mandataire et LEMON WAY par lettre recommandée avec avis de réception. La résiliation prend effet à la date de réception de la résiliation par LEMON WAY. Le Titulaire reste tenu des Opérations de paiement initiées pour son compte jusqu'à cette date par le mandataire désigné.

Le Titulaire lève expressément LEMON WAY du secret professionnel relatif aux données du Compte de paiement à l'égard du mandataire désigné par la procuration.

14- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Aucun droit de propriété intellectuelle relatif à l'utilisation du Service de paiement ou aux prestations rendues par LEMON WAY n'est transféré au Titulaire au titre des présentes Conditions Générales.

Le Titulaire s'engage à ne pas porter atteinte aux droits détenus par LEMON WAY, en s'interdisant notamment, toute reproduction, ou adaptation de tout ou partie des éléments intellectuels et matériels de LEMON WAY et ses accessoires, et ce quel que soit le support, actuel et futur.

L'ensemble des droits relatifs aux logiciels servant à la réalisation des Services de paiement sont la propriété pleine et entière de la société LEMON WAY. Ils font partie de ses secrets de fabrication et informations confidentielles sans égard au fait que certaines composantes puissent ou non être protégées en l'état actuel de la législation par un droit de propriété intellectuelle.

Les logiciels de LEMON WAY et, le cas échéant, leur documentation, sont reconnus par le Titulaire comme œuvre de l'esprit que lui-même et les membres de son personnel s'obligent à considérer comme telle en s'interdisant de les copier, de les reproduire, de les traduire en toute autre langue ou langage, de les adapter, de les distribuer à titre gratuit ou onéreux, ou de leur adjoindre tout objet non conforme à leurs spécifications.

La marque « LEMON WAY » est la propriété de la société LEMON WAY. Le Titulaire s'engage à ne pas supprimer la mention de la marque « LEMON WAY » sur tout élément fourni ou mis à sa disposition par LEMON WAY, tels que logiciel, document ou bannière publicitaire.

15- CONFIDENTIALITÉ

Le Titulaire s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des techniques, commerciales ou de toute autre nature dont il viendrait à avoir connaissance dans le cadre de l'exécution du Service de paiement. Cette obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant la durée de la souscription au Service de paiement et pendant trois ans suivant la date de résiliation du Contrat-cadre. Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont ou deviennent publiquement disponibles sans faute du Titulaire.

Les Parties reconnaissent que les Opérations de paiement sont couvertes par le secret professionnel en application de l'article L.519-22 du Code monétaire et financier.

16- COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La société LEMON WAY respecte l'ensemble des dispositions applicables en matière de protection de la vie privée et notamment la loi du 6 janvier 1978 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel telle qu'amendée.

LEMON WAY collecte et conserve les données à caractère personnel que le Titulaire lui a volontairement fournies. Ainsi, sont notamment réputées être des données à caractère personnel relatives à l'identité, numéro de téléphone, adresse email, domicile, numéro de carte ou de compte bancaire, à la transaction ou au virement, à l'adresse IP de l'ordinateur d'une personne physique.

Le Titulaire est informé et accepte que LEMON WAY en sa qualité de responsable du traitement collecte procède à des traitements sur ses données personnelles à des fins de :

- respect de toute disposition légale ou réglementaire applicable, notamment en matière de prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme
- traitement/gestion et archivage des Opérations de paiement
- de contrôle et de prévention des incidents et irrégularités (lutte contre la fraude et tout autre type d'abus)
- de gestion centrale de la clientèle
- de traitement des demandes du Titulaire
- de réalisation de tests, statistiques et sondages
- de formation du personnel affecté à la réalisation des Services de paiement
- du contrôle de la qualité du service
- et de proposition de nouveaux services

Le Titulaire est informé que ses données personnelles peuvent être enregistrées dans un ou plusieurs fichiers dans le respect de la législation applicable et accepte que les données collectées soient enregistrées et traitées conformément aux finalités précédemment énoncées.

Le Titulaire accepte que les données personnelles strictement nécessaires à la réalisation d'une au moins des finalités mentionnées ci-dessus ou à ce qui est requis en vertu de la réglementation applicable, soient communiquées par LEMON WAY :

- aux sous-traitants et prestataires de services externalisés dont l'intervention est nécessaire
- au Partenaire
- aux Bénéficiaires d'une Opération de paiement
- aux partenaires commerciaux de LEMON WAY

Le Titulaire accepte que la communication de ses informations personnelles aux personnes susvisées puisse se faire, conformément aux conditions précédemment définies, vers un autre pays de l'Union Européenne et également vers un pays non membre de l'Union Européenne qui garantit un niveau de protection adéquat eu égard à la loi précitée.

Le Titulaire a un droit d'accès aux données personnelles le concernant et est informé qu'il peut consulter à tout moment les informations qu'il a communiquées à LEMON WAY. Le Titulaire a le droit d'obtenir la rectification des données inexacts qui le concernent.

Le droit d'opposition du Titulaire peut être exercé auprès de LEMON WAY pour les traitements envisagés relatifs à des Services de paiement ou à d'autres produits ou services promus par LEMON WAY.

Les droits d'opposition, d'accès et de rectification peuvent être exercés gratuitement sur demande adressée à LEMON WAY par courrier électronique à l'adresse email suivante : reclamation@lemonway.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Société LEMON WAY Service Réclamation 14, rue de la Beaune 93100 Montreuil

17- CONVENTION DE PREUVE

Les communications effectuées par le biais de courrier électronique sont des modes de communication valablement admis à titre de preuve par le Titulaire et LEMON WAY.

Toutes les informations enregistrées dans les bases de données informatiques de LEMON WAY relatives notamment aux Ordres et Opérations de paiement, ont, jusqu'à preuve du contraire, la même force probante qu'un écrit signé sur un support papier, tant en ce qui concerne leur contenu qu'en ce qui concerne la date et l'heure à laquelle ils ont été effectués et/ou reçus. Ces traces inaltérables, sûres et fiables sont gravées et conservées dans les systèmes informatiques de LEMON WAY.

Les documents de LEMON WAY reproduisant ces informations, ainsi que les copies ou reproductions de documents produits par LEMON WAY ont la même force probante que l'original, jusqu'à preuve du contraire.

18- BLOCAGE DU COMPTE

La suspension temporaire et immédiate d'un Compte de paiement peut être prononcée par LEMON WAY pour toute raison à l'appréciation de LEMON WAY et notamment :

- si le Titulaire n'a pas respecté les dispositions du Contrat-cadre
- si le Titulaire a fourni à LEMON WAY des données d'identification inexacts, périmées ou incomplètes
- en cas de risque de fraude, de blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ou de risque pouvant affecter la sécurité du Compte de paiement
- cas de risque sensiblement accru d'incapacité par le Titulaire de s'acquitter de son obligation de paiement
- en cas de réception par LEMON WAY d'un nombre important de remboursement, d'annulation d'Ordres ou de contestation pour Ordres non autorisés

Cette décision est motivée et notifiée au Titulaire par tout moyen. La suspension du Compte de paiement ayant pour objet de protéger le Titulaire, elle ne pourra en aucun cas donner lieu au versement de dommages intérêts au profit de ce dernier.

La réactivation du Compte de paiement se fera à la discrétion de LEMON WAY.

En fonction de la gravité du manquement au Contrat-cadre et notamment si le Bénéficiaire a vendu des Produits illicites, LEMON WAY se réserve le droit de résilier le Contrat-cadre conformément aux dispositions de l'article 19.

19- RÉSILIATION DU CONTRAT-CADRE

Le Titulaire peut résilier de plein droit le Contrat-cadre qui emportera clôture de son Compte de paiement par lettre recommandée avec avis de réception suivant le respect d'un préavis d'un mois. Il doit maintenir une Provision suffisante pour assurer la bonne fin des Opérations de paiement en cours pendant le délai nécessaire à leur dénouement et le paiement des frais dus par lui.

LEMON WAY peut résilier de plein droit le Contrat-cadre qui emportera clôture de son Compte de paiement par lettre recommandée avec avis de réception suivant un préavis de deux mois.

En cas de manquement grave d'une Partie, le Contrat-cadre peut être résilié avec effet immédiat par simple notification écrite par l'autre Partie. Il est entendu par manquements graves réalisés par le Titulaire : communication de fausses informations ; exercice d'activité illégale, contraire aux bonnes mœurs, de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ; menaces à l'encontre de préposés de LEMON WAY ou du site Partenaire ; défaut de paiement ; irrespect d'une obligation du Titulaire au titre des présentes ; résiliation des relations entre le Titulaire et le site Partenaire ; surendettement ou pour les personnes morales nomination d'un mandataire ad hoc, d'un administrateur judiciaire, ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation. Il est entendu par manquements graves réalisés par LEMON WAY : communication de fausses informations ; irrespect d'une obligation au titre des présentes ; nomination d'un mandataire ad hoc, d'un administrateur judiciaire, ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation.

En cas de modification de la réglementation applicable et de l'interprétation qui en est faite par l'Autorité de régulation concernée affectant la capacité de LEMON WAY ou de ses mandataires à exécuter les Opérations de paiement, le Contrat-cadre sera automatiquement résilié. Le Titulaire ne pourra plus transmettre d'Ordre de paiement à compter de la date d'effet de la résiliation. Le Compte pourra être maintenu pendant une durée de 15 mois à l'effet de couvrir les éventuelles contestations et réclamations ultérieures. Les Opérations de paiement initiées avant la date d'effet de la résiliation ne seront pas remises en cause par la demande de résiliation et devront être exécutées dans les termes du Contrat-cadre.

La résiliation du Contrat-cadre entraîne la clôture définitive du Compte de paiement. La clôture d'un Compte de paiement ne pourra donner lieu à aucune indemnité quels que soient les éventuels dommages occasionnés par la fermeture de ce Compte de paiement. Le Titulaire dont le Compte a été clôturé par LEMON WAY n'est pas autorisé, sauf accord exprès de LEMON WAY, à ouvrir un autre Compte de paiement. Tout Compte de paiement ouvert en violation de cette disposition pourra être immédiatement clôturé par LEMON WAY, sans préavis.

La Provision sur le Compte de paiement objet de la clôture donnera droit à un virement au profit du Titulaire de ce compte suivant ses instructions sous réserve des Opérations de paiement en cours et des éventuels impayés, rejets bancaires ou oppositions à venir. Si un successeur est désigné par LEMON WAY, il pourra être proposé au Titulaire de clôturer son Compte de paiement et de transférer la Provision sur un nouveau compte de paiement ouvert dans les livres de l'établissement désigné comme successeur.

LEMON WAY se réserve le droit de demander en justice réparation du préjudice qu'elle aurait subi du fait de la violation du Contrat-cadre. La clôture du Compte de paiement pourra donner lieu à des frais dans la limite de l'article L. 314-13 du Code Monétaire et Financier.

20- MODIFICATION DU CONTRAT-CADRE

Tout projet de modification du Contrat-cadre est communiqué sur support papier ou sur un autre support durable au Titulaire au plus tard deux mois avant la date d'application proposée pour son entrée en vigueur.

En l'absence de contestation écrite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à LEMON WAY par le Titulaire avant l'expiration de ce délai de deux mois, ce dernier est réputé avoir accepté ces modifications. En cas de refus de la modification proposée, le Titulaire peut résilier sur demande écrite le Contrat-cadre sans frais, avant la date d'entrée en vigueur proposée de celle-ci. Cette demande n'affecte pas l'ensemble des débits (frais, cotisations, paiement) dont le Titulaire reste redevable.

21- GENERALITES

Au cas où des formalités administratives seraient nécessaires au titre de l'exécution des présentes Conditions Générales, LEMON WAY et le Titulaire se prêteront mutuelle assistance pour la régularisation de ces formalités.

Si l'une quelconque des stipulations non substantielles des Conditions Générales est nulle au regard d'une règle de droit en vigueur, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité des présentes Conditions Générales.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres et l'une quelconque des clauses des Conditions Générales il ne sera pas tenu compte des titres.

22- DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français.

Sauf disposition impérative contraire, tout litige relatif à leur exécution, leur interprétation ou sa validité, sera porté devant les cours et tribunaux compétents et à défaut de Paris.